

RAPPORT DU PRESIDENT
du jury de l'examen professionnel
de rédacteur principal de 2^{ème} classe
par voie de promotion interne
session 2022

SOMMAIRE

1 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES	2
2 – PLANNING	3
3 - LES MEMBRES DU JURY	4
4 - LES EPREUVES	5
5 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR.....	6
6 - PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ	10
7 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSIBILITÉ	11
8 - PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION.....	14
9 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION.....	15
10 - REMARQUES DES CORRECTEURS ET DU JURY.....	18
11 - FICHE STATISTIQUES.....	19

1 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES

	Session 2020	Session 2022
Candidats admis à concourir	822	956
Candidats présents épreuve écrite	616	689
% présents « écrit » / admis à concourir	75%	72%
Moyenne épreuve écrite	8.19	8.04
Seuil d'admissibilité	10.00	9.50
Candidats admissibles	195	210
% candidats admissibles / candidats présents épreuve d'admissibilité	32%	30.5%
Candidats présents épreuve d'admission	193	207
% présents admission / admissibles	99%	98.5%
Moyenne épreuve admission	10.27	10.76
Nombre de candidats admis	111	111
Seuil d'admission	10.00	10.83
% admis / admis à concourir	13.5%	11.6%

2 – PLANNING

EXAMEN PROFESSIONNEL RÉDACTEUR PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE PROMOTION INTERNE PLANNING 2022
--

Début des retraits de dossiers	8 mars 2022
Fin des retraits de dossiers	13 avril 2022
Date limite de dépôt des dossiers	21 avril 2022
Épreuve écrite d'admission	22 septembre 2022
Épreuve orale d'admission	A partir du 5 décembre 2022

INFORMATIONS CONCERNANT LES MEMBRES DU JURY

Mardi 24 mai 2022	Visio	Conférence des Présidents
Jeudi 17 novembre 2022	10 heures (prévoir 2 heures)	Réunion pour établir la liste des candidats admissibles
Du 5 au 7 décembre 2022	à partir de 8h00 jusqu'à 17h30	Épreuves orales d'admission
Jeudi 15 décembre 2022	10 heures (prévoir 2 heures)	Réunion pour établir la liste des candidats admis

INFORMATIONS CONCERNANT LES CORRECTEURS

Mardi 4 octobre 2022	10 heures (prévoir 2 heures)	Remise des copies
Lundi 7 novembre 2023	Retour de l'ensemble des copies au service concours	

Diffusion des résultats d'admissibilité	Vendredi 18 novembre 2022 à 10h00
Diffusion des résultats d'admission promotion interne	Vendredi 16 décembre 2022 à 10h00

3 - LES MEMBRES DU JURY

NOM Prénom	Titre
FAUDOT Claudine	Élue, conseillère municipal, Allinges
FORTOUL Pascal	Élu, conseiller municipal, Coublevie Président du jury
FRAGOLA Annie	Élue, adjointe au Maire, Crolles Vice-Présidente du jury
VALTAT Roger	Élu, Président de la Communauté de Communes de Bièvre-Est
BRUMENT Delphine	Personnalité qualifiée, directrice adjointe, Conseil départemental de l'Isère
DEPLANQUES Benjamin	Personnalité qualifiée, conseiller interne en organisation, CCAS de Grenoble
FUSSY Stéphane	Fonctionnaire, directeur autonomie, Santé, et Solidarités Communauté de communes du Grésivaudan
MELLENDEZ-DIAZ Lolita	Personnalité qualifiée, directrice urbanisme, Valence-Romans Agglo
BOURRY Julien	Fonctionnaire, DGS, Yenne
COLONEL Sylvie	Fonctionnaire, représentant du personnel
TAGAND Nathalie	Fonctionnaire, représentante du CNFPT
TRUCHE Sébastien	Fonctionnaire, DGS, Corenc

4 - LES EPREUVES

L'examen professionnel d'accès au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe par voie de promotion interne comporte 1 épreuve écrite d'admissibilité et 1 épreuve orale d'admission.

L'épreuve écrite d'admissibilité consiste en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles.

(Durée : 3 heures ; coefficient 1)

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions permettant d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe.

(Durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 2)

Peuvent seuls être autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve écrite d'admissibilité ou à l'épreuve orale d'admission entraîne l'élimination du candidat.

Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes est inférieure à 10 sur 20.

5 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR

Les conditions d'accès

L'examen professionnel d'accès au grade de rédacteur principal de 2ème classe par voie de promotion interne est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, titulaires du grade d'adjoint administratif principal de 1re classe ou du grade d'adjoint administratif principal de 2e classe et comptant :

1° Au moins douze ans de services publics effectifs, dont cinq années dans ce cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement ;

2° Au moins dix ans de services publics effectifs, lorsqu'ils exercent les fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants depuis au moins quatre ans.

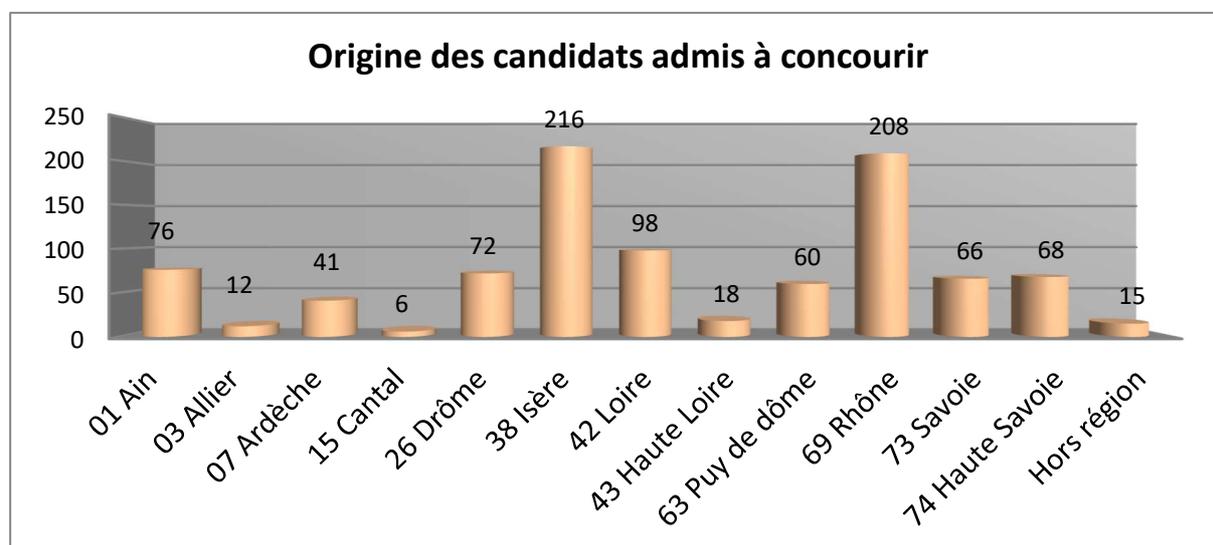
Les agents peuvent se présenter à l'examen un an avant qu'ils ne remplissent les conditions d'ancienneté.

29 dossiers rejetés pour les motifs suivants :

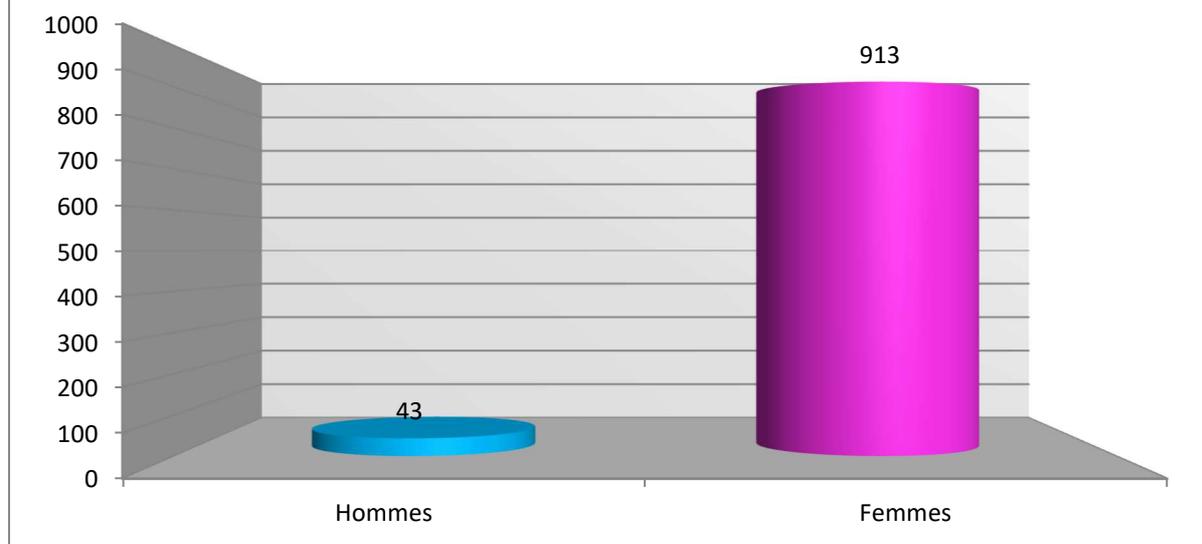
- 15 n'ont pas l'ancienneté suffisante
- 14 n'ont pas le grade d'adjoint administratif principal soit de 2ème classe soit de 1ère classe

ORIGINE DES CANDIDATS

Origine des candidats par département	Nombre	Pourcentage
Ain	76	8%
Allier	12	1%
Ardèche	41	4%
Cantal	6	1%
Drôme	72	8%
Isère	216	23%
Loire	98	10%
Haute Loire	18	2%
Puy de Dôme	60	6%
Rhône	208	22%
Savoie	66	7%
Haute Savoie	68	7%
Hors région	15	2%
TOTAL	956	100%

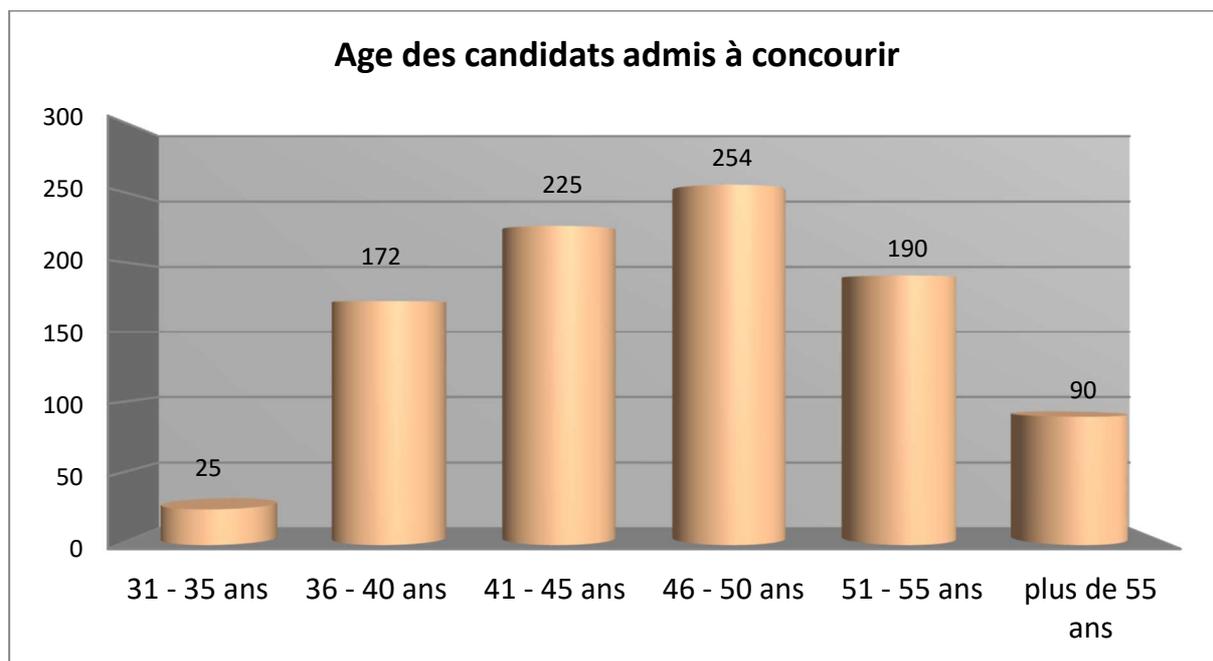


Répartition hommes / femmes des candidats admis à concourir



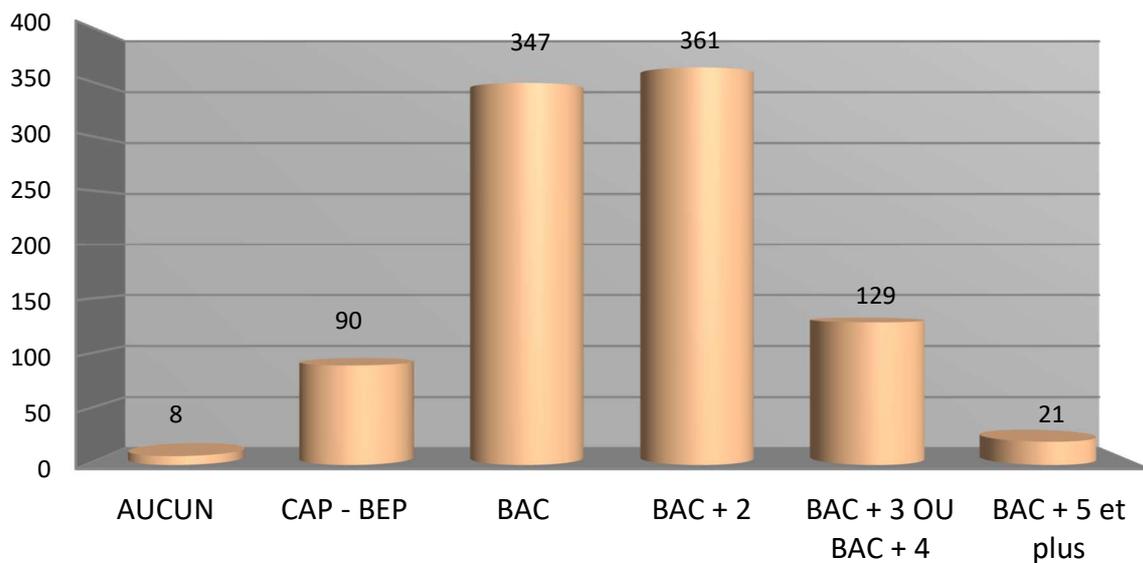
Répartition hommes/femmes	%
Hommes	4%
Femmes	96%

Age des candidats admis à concourir



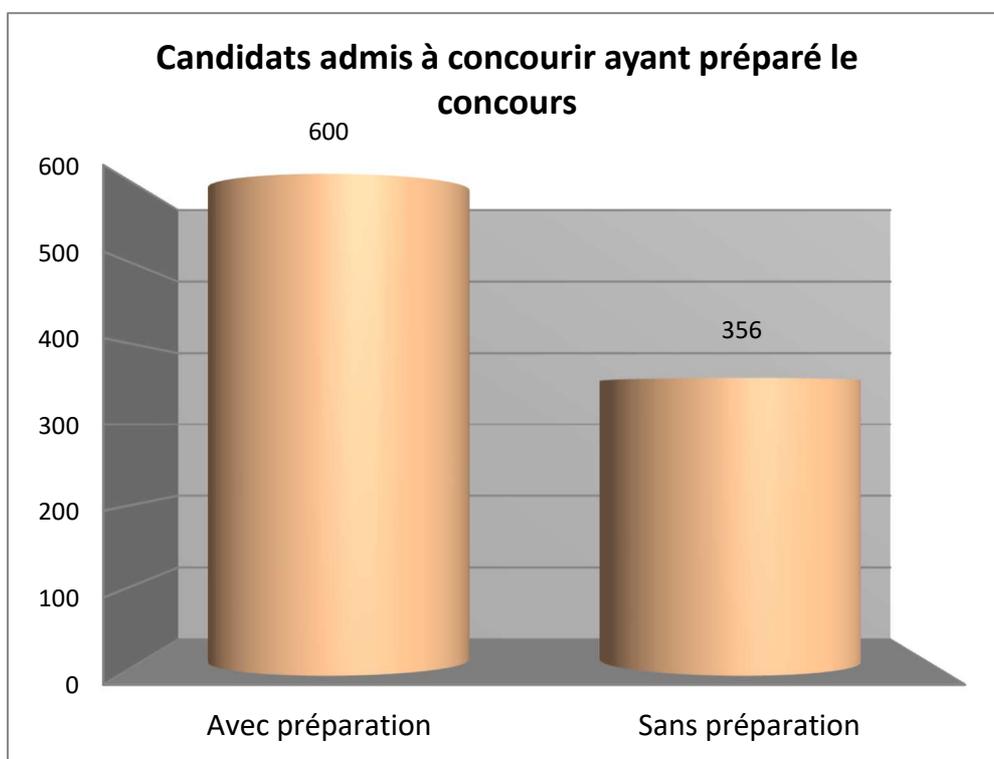
Age des candidats	%
31 - 35 ans	3%
36 - 40 ans	18%
41 - 45 ans	24%
46 - 50 ans	27%
51 - 55 ans	20%
plus de 55 ans	9%

Niveau d'étude des candidats admis à concourir

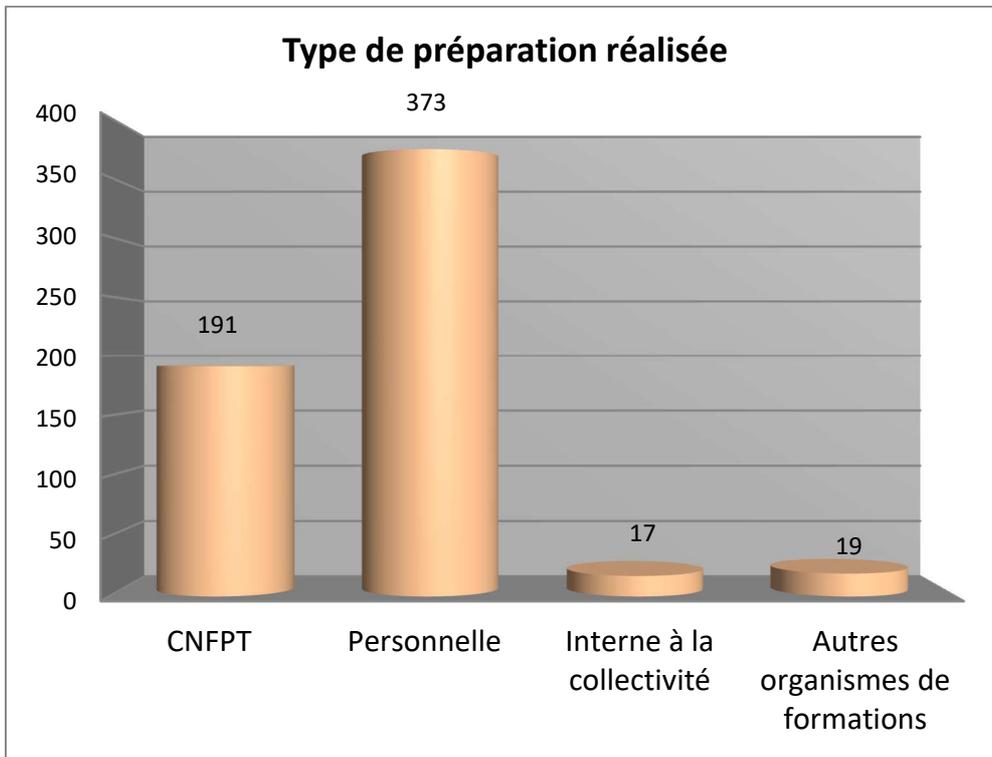


Niveau d'étude des candidats	%
AUCUN	1%
CAP - BEP	9%
BAC	36%
BAC + 2	38%
BAC + 3 OU 4	13%
BAC + 5 et plus	2%

Candidats admis à concourir ayant préparé le concours



Préparation	%
OUI	63%
NON	37%



Type de préparation réalisée	%
CNFPT	32%
Personnelle	62%
Interne à la collectivité	3%
Autres organismes de formations	3%

6 - PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de **propositions opérationnelles**.

(Durée : 3 heures ; coefficient 1)

689 candidats étaient présents à l'épreuve écrite

soit 72% des candidats admis à concourir

Session 2022 :

Épreuve	Absents	Admis à concourir	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admissibilité
Rapport avec propositions opérationnelles	267	956	0.5	18	8.04	9.50

29% des candidats ont une note supérieure ou égale à 10.00 soit 199 candidats

25% des candidats ont une note comprise entre 10.00 et 13.50 candidats soit 161 candidats

4% des candidats ont une note supérieure ou égale à 14.00 soit 28 candidats

15% des candidats ont une note éliminatoire (-5.00) soit 105 candidats

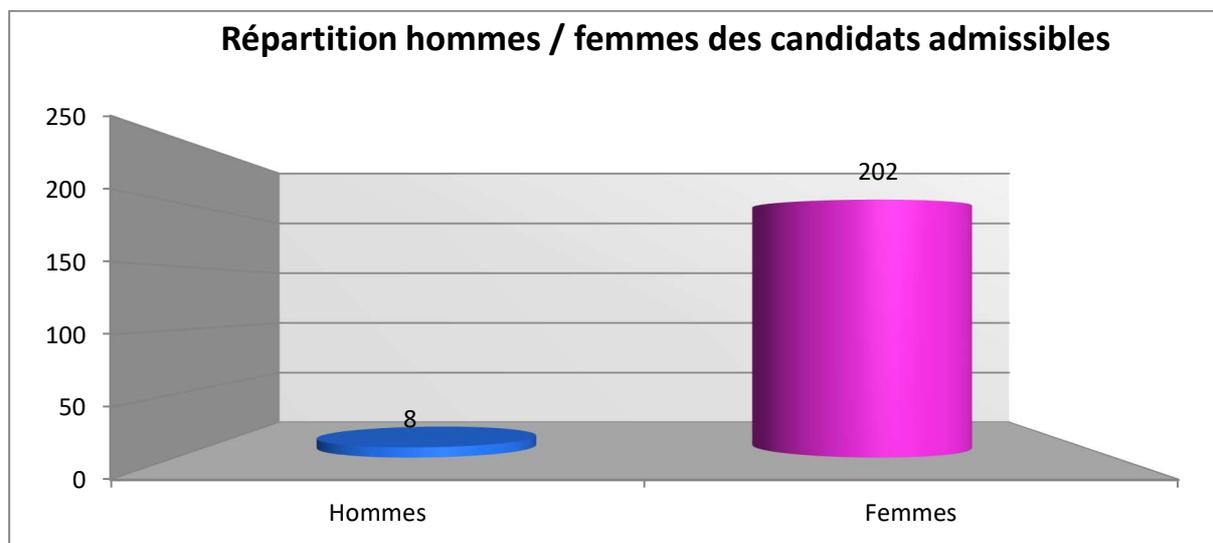
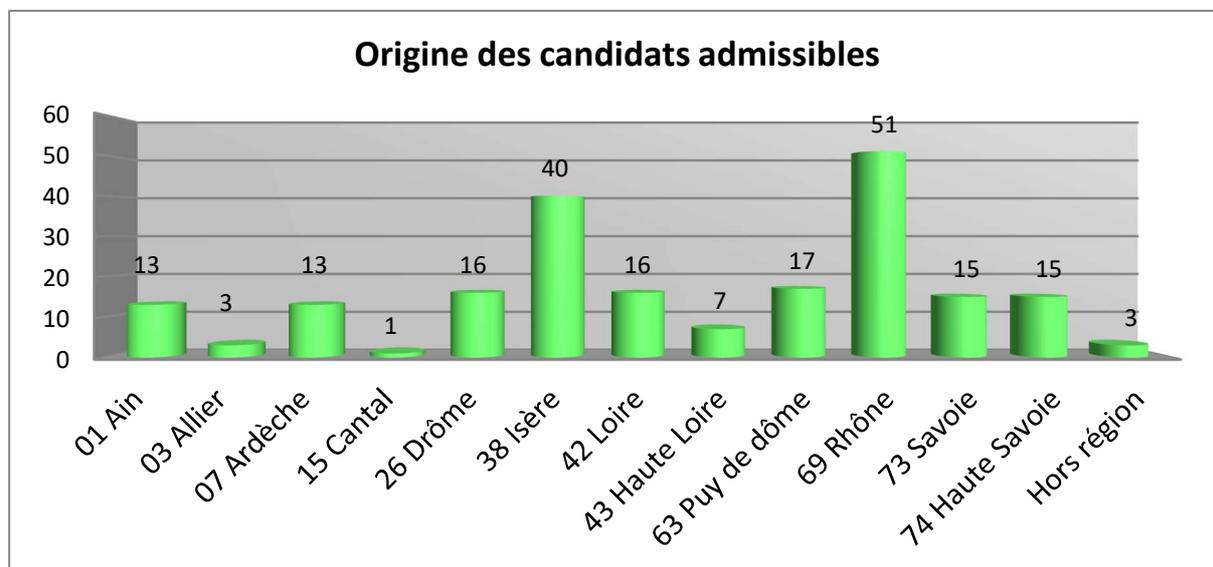
Rappel session 2020 :

<i>Épreuve</i>	<i>Absents</i>	<i>Admis à concourir</i>	<i>Note la + basse</i>	<i>Note la + haute</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Seuil d'admissibilité</i>
<i>Rapport avec propositions opérationnelles</i>	206	822	0	17	8.19	10.00
<i>195 candidats admissibles.</i>						

7 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSIBILITÉ

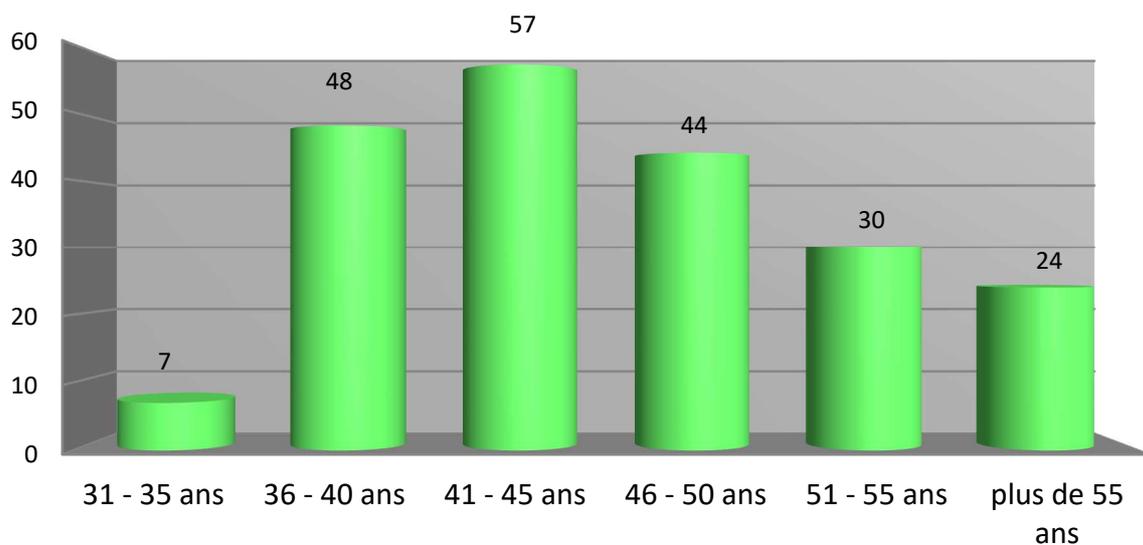
ORIGINE DES CANDIDATS

Origine des candidats par département	Nombre	Pourcentage
Ain	13	6,2%
Allier	3	1,4%
Ardèche	13	6,2%
Cantal	1	0,5%
Drôme	16	7,6%
Isère	40	19,0%
Loire	16	7,6%
Haute Loire	7	3,3%
Puy de Dôme	17	8,1%
Rhône	51	24,3%
Savoie	15	7,1%
Haute Savoie	15	7,1%
Hors région	3	1,4%
TOTAL	210	100%



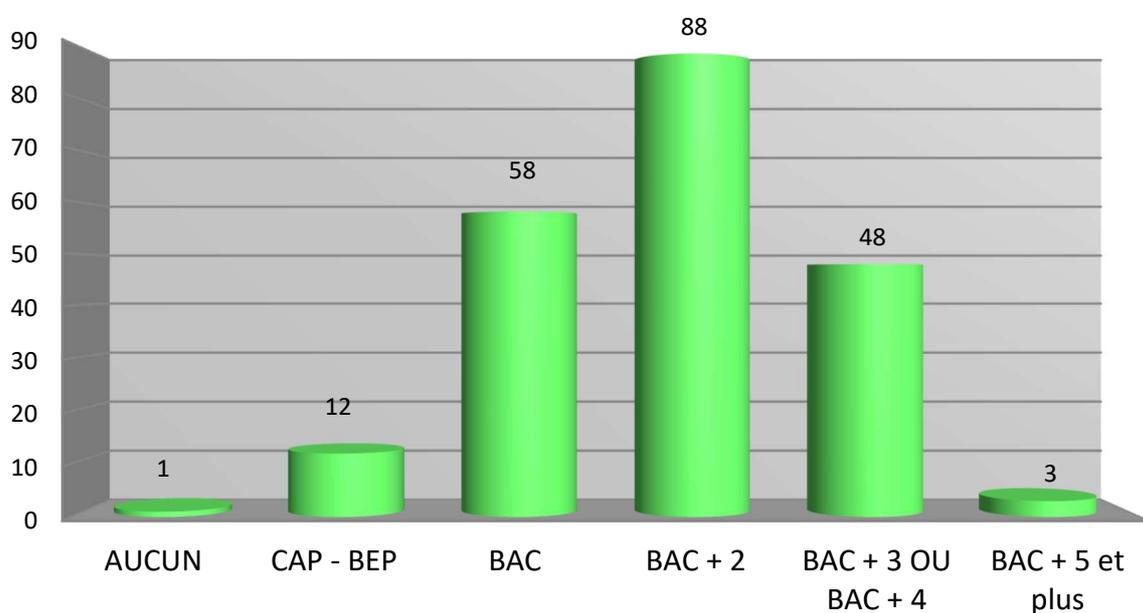
Répartition hommes/femmes	%
Hommes	4%
Femmes	96%

Age des candidats admissibles

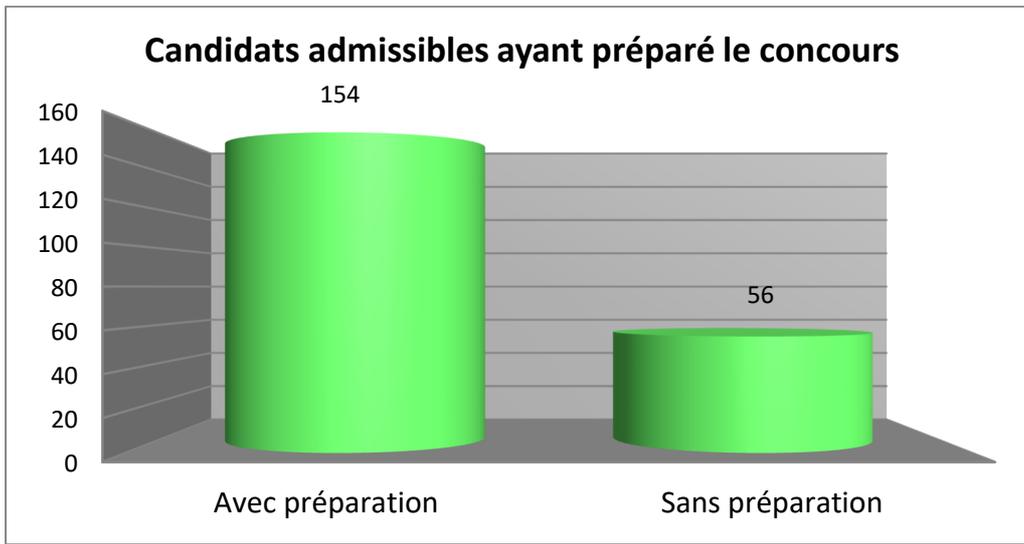


Age des candidats	%
31 - 35 ans	3%
36 - 40 ans	23%
41 - 45 ans	27%
46 - 50 ans	21%
51 - 55 ans	14%
plus de 55 ans	11%

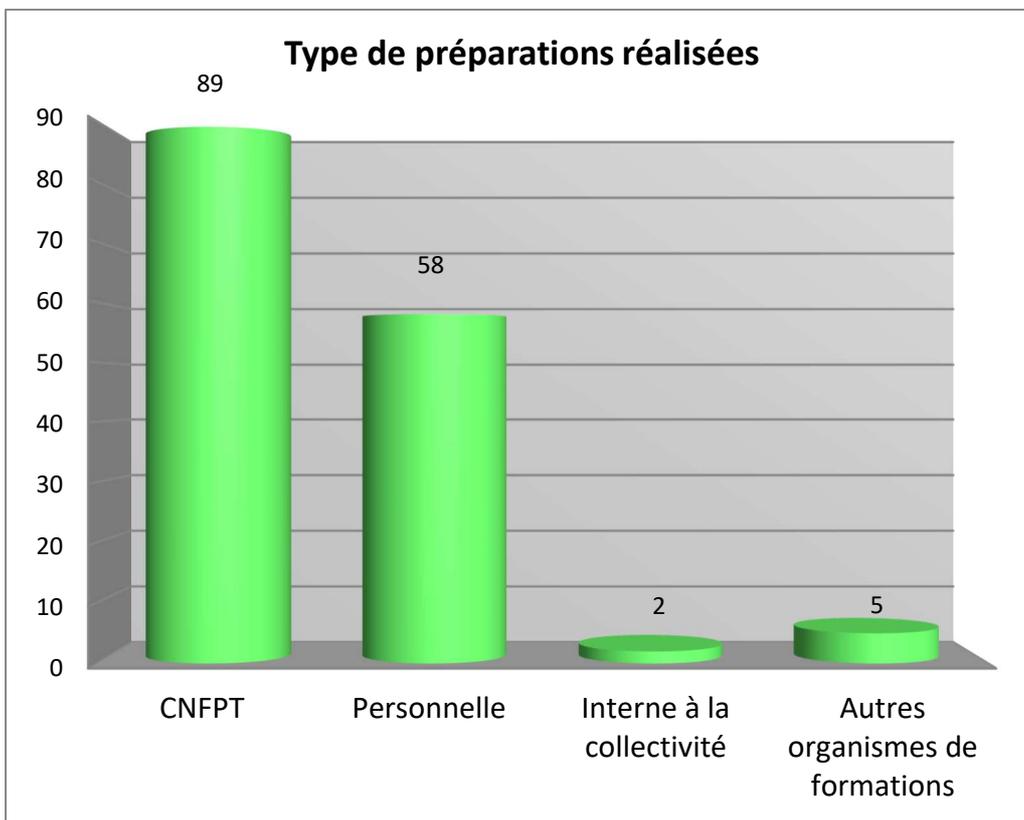
Niveau d'étude des candidats admissibles



Niveau d'étude des candidats	%
AUCUN	0,5%
CAP - BEP	5,7%
BAC	27,6%
BAC + 2	41,9%
BAC + 3 OU 4	22,9%
BAC + 5 et plus	1,4%



Préparation	%
73%	73%
NON	27%



Type de préparation réalisée	%
CNFPT	42%
Personnelle	28%
Interne à la collectivité	1%
Autres organismes de formations	2%

Sur les 191 candidats admis à concourir ayant suivi une préparation avec le CNFPT, 46.5% sont admissibles.

8 - PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions permettant d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe (durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 2)

207 candidats étaient présents à l'épreuve orale

Soit 98.5% des candidats admissibles

Session 2022 :

Épreuve	Absents	Admissibles	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admission
Entretien	3	210	4	18	10.76	10.83

111 candidats sont déclarés admis à la session 2022 de cet examen

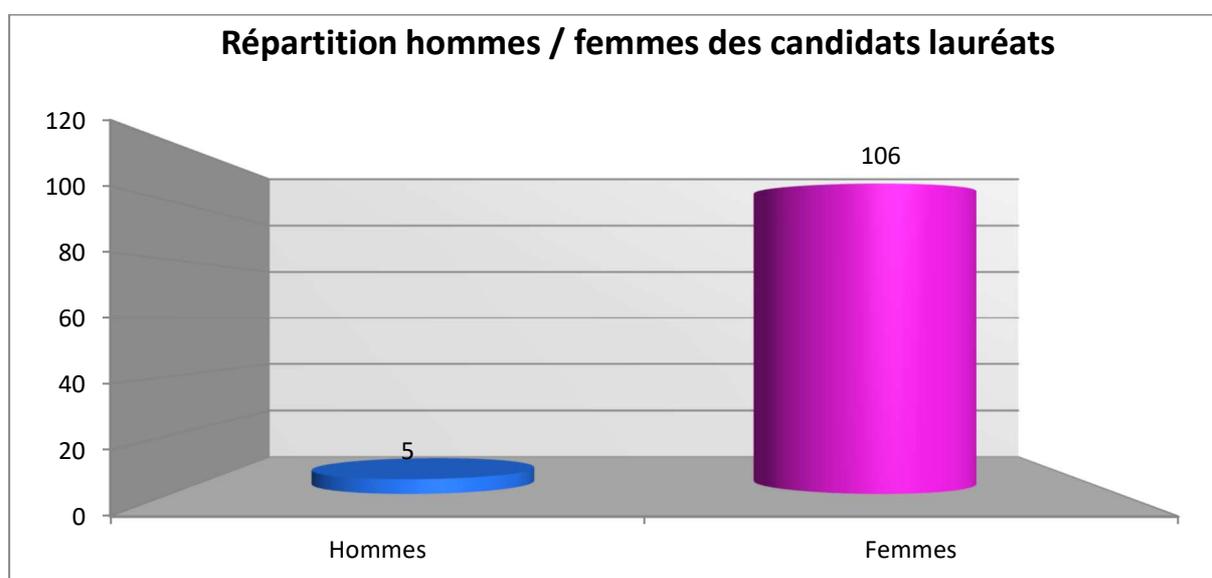
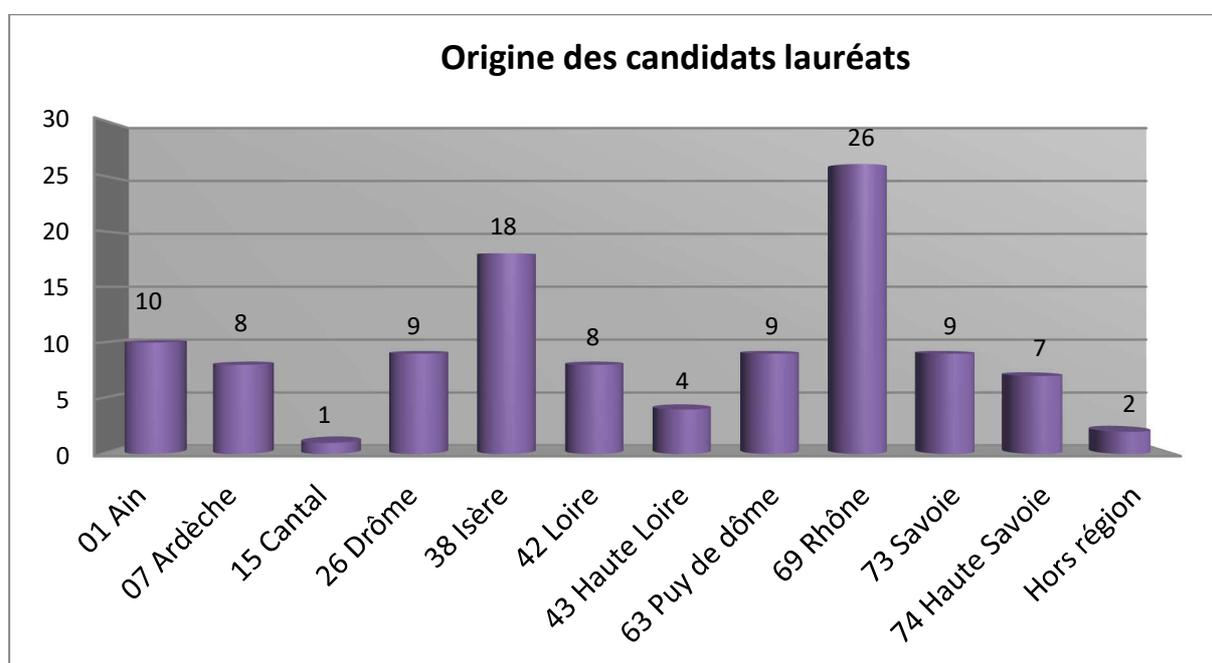
Rappel session 2020 :

<i>Épreuve</i>	<i>Absents</i>	<i>Admissibles</i>	<i>Note la + basse</i>	<i>Note la + haute</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Seuil d'admission</i>
<i>Entretien</i>	2	195	4	19	10.27	10.00

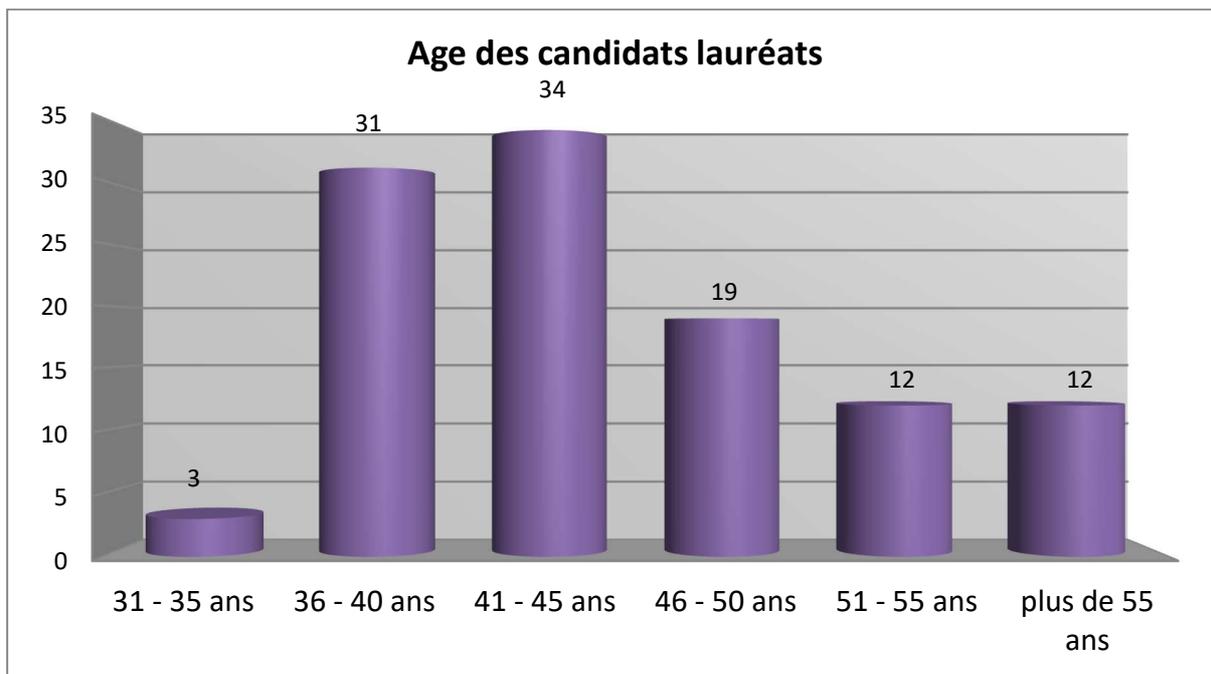
126 candidats ont été déclarés admis à cet examen

9 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION

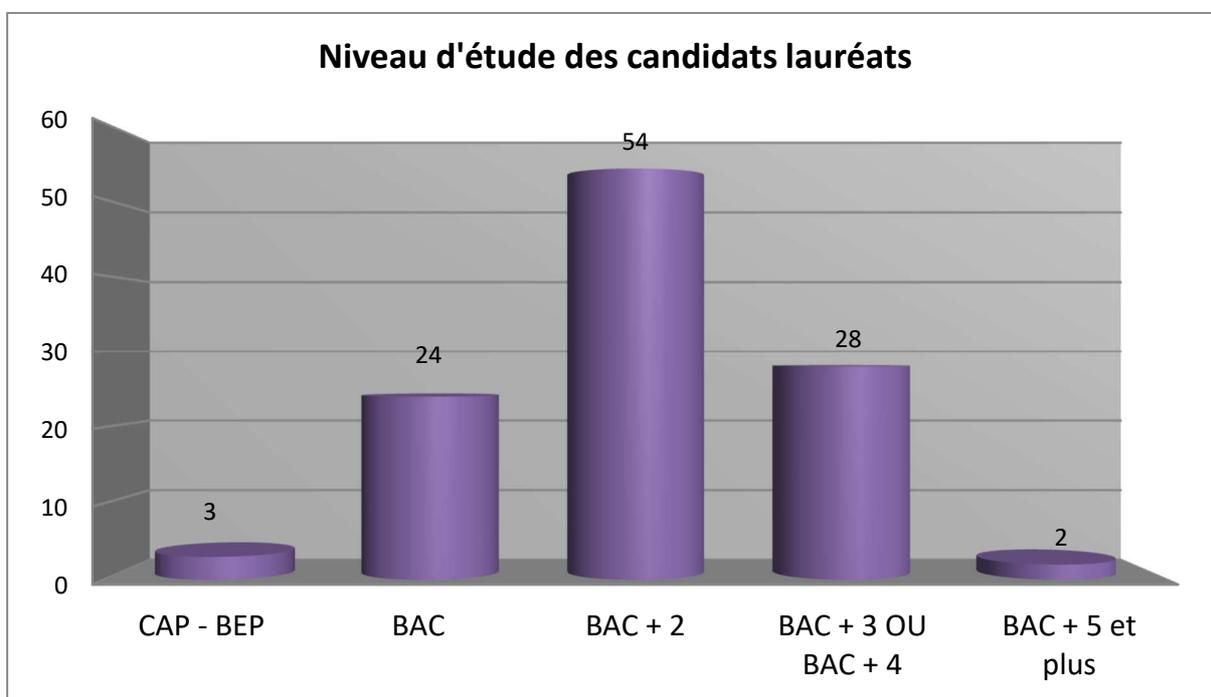
ORIGINE DES CANDIDATS LAURÉATS		
Département	Nombre	Pourcentage
Ain	10	9%
Ardèche	8	7%
Cantal	1	1%
Drôme	9	8%
Isère	18	16%
Loire	8	7%
Haute Loire	4	4%
Puy de Dôme	9	8%
Rhône	26	23%
Savoie	9	8%
Haute Savoie	7	6%
Hors région	2	2%
TOTAL	111	100%



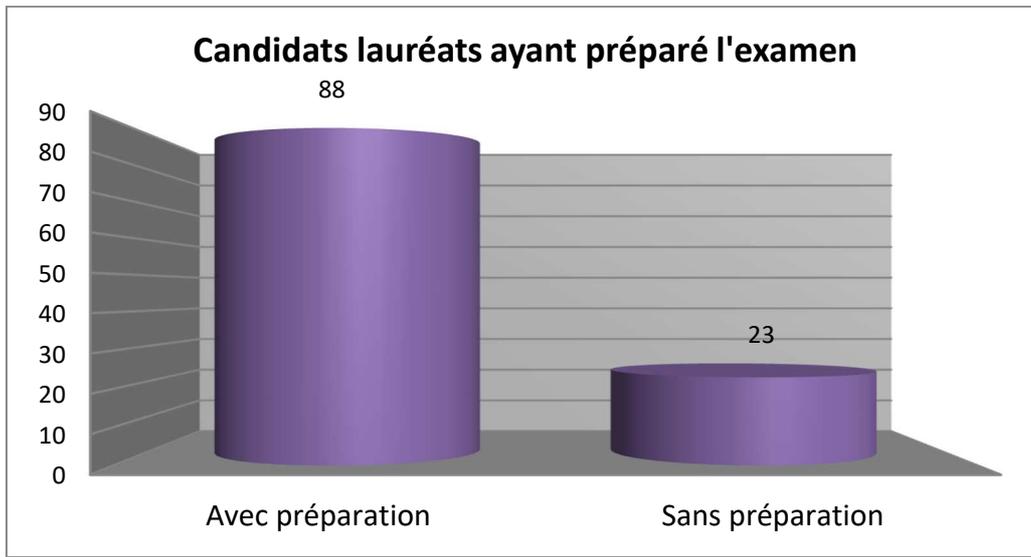
Répartition hommes/femmes	%
Hommes	5%
Femmes	95%



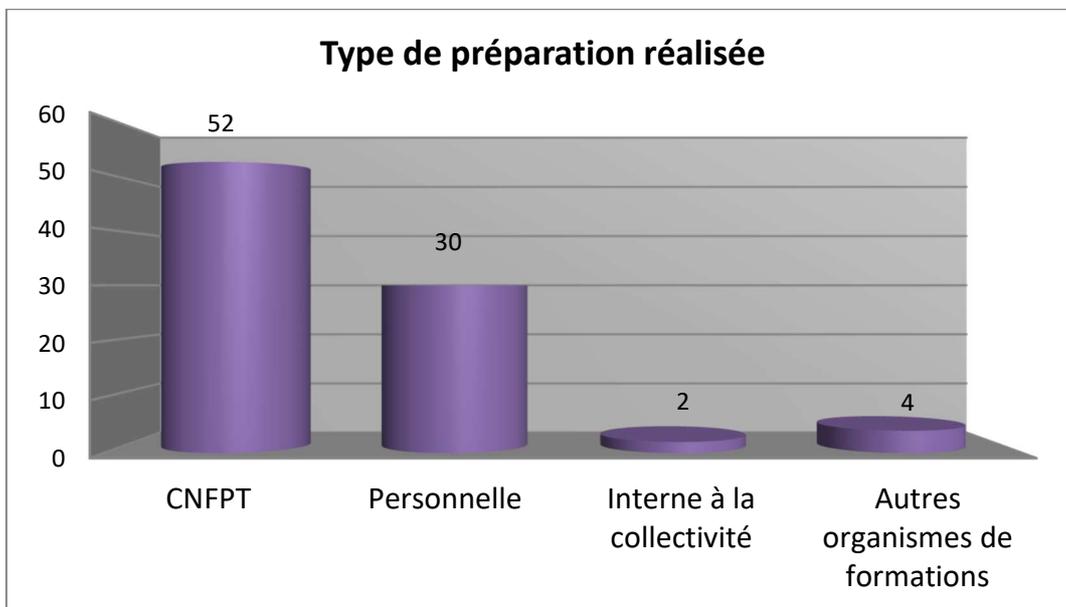
Age des candidats	%
31 - 35 ans	3%
36 - 40 ans	28%
41 - 45 ans	31%
46 - 50 ans	17%
51 - 55 ans	11%
plus de 55 ans	11%



Niveau d'étude des candidats	%
CAP - BEP	3%
BAC	22%
BAC + 2	49%
BAC + 3 OU 4	25%
BAC + 5 et plus	2%



Préparation	%
OUI	79%
NON	21%



Type de préparation réalisée	%
CNFPT	47%
Personnelle	27%
Interne à la collectivité	2%
Autres organismes de formations	4%

Sur les 89 candidats admissibles ayant suivi une préparation avec le CNFPT, 58.5% sont admis.

10 - REMARQUES DES CORRECTEURS ET DU JURY

Epreuve écrite

Suite à l'épreuve écrite consistant en la rédaction d'un rapport assorti de propositions opérationnelles, les correcteurs formulent les remarques suivantes :

Niveau très hétérogène des candidats

• Forces :

- forme respectée et satisfaisante
- mode projet connu

• Faiblesses :

- syntaxe et orthographe
- annonce du plan et des parties trop génériques
- redondance dans les deux parties
- apports personnels insuffisants
- pas de propositions opérationnelles

Epreuve orale

Après avoir auditionné les candidats lors de l'épreuve orale et analysé les résultats de l'examen, le jury formule les remarques suivantes :

Niveau très hétérogène des candidats

• Forces :

- Les candidats ont un bon positionnement sur leur environnement professionnel direct

• Faiblesses :

- Manque de projection et de préparation concernant le management
- Manque d'ouverture et de curiosité, les candidats restent dans leur sphère professionnelle et ont du mal à se détacher des missions et des méthodes de leur collectivité
- Présentation trop formalisée, (trop récitée)
- Très peu de perspective de mobilité

11 - FICHE STATISTIQUES

	Admis à concourir	Admissibles	Admis
Nombre de candidats par étape	956	210	111
Hommes	43	8	5
Femmes	913	202	106
% Hommes	4%	4%	5%
% Femmes	96%	96%	95%
Ages des candidats			
31 - 35 ans	25	7	3
36 - 40 ans	172	48	31
41 - 45 ans	225	57	34
46 - 50 ans	254	44	19
51 - 55 ans	190	30	12
plus de 55 ans	90	24	12
Origine des candidats par départements			
01 Ain	76	13	10
03 Allier	12	3	
07 Ardèche	41	13	8
15 Cantal	6	1	1
26 Drôme	72	16	9
38 Isère	216	40	18
42 Loire	98	16	8
43 Haute Loire	18	7	4
63 Puy de dôme	60	17	9
69 Rhône	208	51	26
73 Savoie	66	15	9
74 Haute Savoie	68	15	7
Hors région	15	3	2
Niveau d'études des candidats			
AUCUN	8	1	
CAP - BEP	90	12	3
BAC	347	58	24
BAC + 2	361	88	54
BAC + 3 OU BAC + 4	129	48	28
BAC + 5 et plus	21	3	2
Préparation			
CNFPT	191	89	52
Personnelle	373	58	30
Interne à la collectivité	17	2	2
Autres organismes de formations	19	5	4
Avec préparation	600	154	88
Sans préparation	356	56	23